

Le monnayage du « despotat » d'Epire

Petros Protonotarios

Citer ce document / Cite this document :

Protonotarios Petros. Le monnayage du « despotat » d'Epire. In: Revue numismatique, 6e série - Tome 25, année 1983 pp. 83-99;

doi : <https://doi.org/10.3406/numi.1983.1839>

https://www.persee.fr/doc/numi_0484-8942_1983_num_6_25_1839

Fichier pdf généré le 27/04/2018

PETROS PROTONOTARIOS

LE MONNAYAGE DU « DESPOTAT » D'ÉPIRE *

(Pl. XVII-XVIII)

Ce qu'on appelle, improprement, le « despotat » d'Épire¹ est l'un de ces états byzantins en « exil » qui naquirent après la prise de Constantinople par les Latins en 1204. Le « despotat » d'Épire², équivalent en Europe de l'empire de Nicée en Asie Mineure, fut fondé en 1204 par Michel I Comnène Doukas, fils illégitime du sébastocrator Jean Comnène Doukas, apparenté par sa grand-mère à ces deux dynasties impériales. Personnalité aventureuse, Michel avait exercé un commandement militaire en Asie Mineure avant 1204 et s'était révolté contre l'empereur Alexis III Ange avant de poursuivre sa carrière

* Le thème de cet article a fait l'objet d'une conférence donnée par l'auteur en mai 1981 à l'invitation de la Faculté de Philosophie de l'Université de Jannina (Épire). Le texte de cette conférence a été publié dans *Ἡπειρωτικά Χρονικά*, 24, 1982, p. 130-150.

1. Pour l'emploi du terme « Etat d'Épire » au lieu de l'expression traditionnelle mais incorrecte du point de vue historique « Despotat d'Épire », v. B. Ferjančić, *«Despot Vizantiji» i Juznoslovenskim zemljama*, Belgrade, 1960. L. Stiernon, Les origines du Despotat d'Épire, *Rev. Et. Byz.* 17, 1959, p. 90-126, A.D. Karpozilos, *The Ecclesiastical Controversy between the Kingdom of Nicaea and the Principality of Epiros (1217-1233)*, Thessalonique 1973 et D.M. Nicol, *Πρόσφατες έρευνες για τις άπαρχές του δεσποτάτου της Ἡπείρου*, *Ἡπειρωτικά Χρονικά*, 22, 1980, p. 39-48.

(Malgré son impropriété, nous avons conservé ici la désignation traditionnelle de « Despotat d'Épire », plus heureuse du point de vue de la langue, que celle d'Etat. *N. D. Tr.*)

2. Sur l'histoire du despotat d'Épire, v. A. Miliarakès, *Ἱστορία τοῦ Βασιλείου τῆς Νικαίας καί τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ἡπείρου (1204-1261)*, Athènes, 1898. D.M. Nicol, *The Fourth Crusade and the Greek and Latin Empires (1204-1261)*, *Cambridge Medieval History*, vol. IV. *The Byzantine Empire*, I. Cambridge, 1966, p. 275-330, *Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους*, vol. IX *Βυζαντινός Ἑλληνισμός, μεσοβυζαντινοί καί ύστεροβυζαντινοί χρόνοι*, p. 76-106. Athènes, 1979.

comme mercenaire au service de Boniface de Montferrat au cours de la campagne de celui-ci en Grèce en 1204. A la faveur d'une révolte locale en Épire qui avait abouti au meurtre du gouverneur byzantin, Michel déserta le service des Latins, pour se rendre maître de cette région. Il réussit ensuite à étendre sa souveraineté depuis le golfe de Corinthe jusqu'à Durazzo.

Michel I ayant été assassiné par un domestique en 1215, son demi-frère Théodore Comnène Doukas, personnalité ambitieuse et capable, lui succéda. En une série de campagnes victorieuses, Théodore libéra la Thessalie et une grande partie de la Macédoine, fit prisonnier le nouvel empereur latin de Constantinople, Pierre de Courtenay, avant de s'emparer de Thessalonique en 1224, mettant ainsi fin à la courte existence du royaume latin créé autour de cette ville par Boniface de Montferrat. Comme il visait à reconquérir Constantinople, Théodore I prit le titre de *basileus* et *autokratôr Romaiôn*. Son couronnement, par l'archevêque d'Ochrida, eut lieu à Thessalonique en 1227³. Théodore fondait ainsi le second empire byzantin en « exil » prétendant au trône de Constantinople.

Naturellement, les prétentions de Théodore furent vigoureusement contestées à Nicée dont les empereurs se considéraient comme les seuls successeurs et héritiers légitimes de l'empire byzantin et cette concurrence fit naître toute une série de controverses politiques et ecclésiastiques entre les deux Etats⁴.

Après avoir occupé Andrinople et la Thrace en 1228, Théodore fut bien près d'atteindre son but et de libérer Constantinople mais le tsar bulgare, Ivan Asen II intervint aux côtés des Latins et Théodore subit une retentissante défaite à Klokotnitza (1230). Fait prisonnier, l'empereur de Thessalonique fut ensuite aveuglé sous le prétexte d'avoir conspiré contre le souverain bulgare. La bataille de Klokotnitza avait scellé le destin de l'empire de Thessalonique, dont toutes les conquêtes récentes passèrent aux Bulgares, pendant que le reste demeurait en quelque sorte dans leur vassalité avant d'être annexé en 1246 par l'empire de Nicée. A Théodore, avaient succédé d'abord son frère Manuel (1230-1237), puis ses deux fils Jean (1237-1244) et Démétrius (1244-1246).

3. Les spécialistes ne sont pas d'accord sur la date du couronnement de Théodore Doukas : 1225 selon Nicol et Karpozilos, 1227 ou 1228 selon Stiernon. La date de 1227 est soutenue, de façon très convaincante par E. Beès-Seferles dans une recherche récente fondée sur des lettres inédites de Jean Apokaukos : E. Beès-Seferles, Aus dem Nachlass von N.A. Beès, 'Ο χρόνος στέψεως τοῦ Θεοδώρου Δούκα ὡς προσδιορίζεται ἐξ ἀνεκδότων γραμμάτων Ἰωάννου τοῦ Ἀποκαύκου, *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher*, 21, 1976, p. 272-279.

4. A.D. Karpozilos (cf. note 1).

Après la bataille de Klokotnitsa, l'empereur de Thessalonique Manuel Comnène Doukas avait confié vers 1230 le gouvernement de l'Épire à son neveu Michel (II) Doukas, fils illégitime de Michel I. Théoriquement soumis à l'empire de Thessalonique, Michel II commença toutefois à se conduire en souverain indépendant⁵. Il est parfois désigné sous le titre de « despote » qui lui avait été apparemment conféré par son oncle Manuel en 1231⁶. Souverain capable et politicien avisé, Michel II tenta d'étendre ses possessions dans le dessein ambitieux de reconquérir Constantinople. Ses visées entraînèrent un conflit permanent avec l'empire de Nicée et, au cours des 25 années suivantes, la Macédoine et l'Épire furent le théâtre d'une lutte sanglante entre les deux états rivaux. En 1259 Michel mit sur pied une alliance avec les états francs de Grèce pour s'opposer à la campagne menée en Macédoine par l'empereur de Nicée. La bataille décisive devait avoir lieu à Pélagonia où les Francs, que Michel II avait désertés la veille même, subirent une défaite désastreuse.

La bataille de Pélagonia (1259) et la reconquête de Constantinople par les troupes de l'empereur de Nicée, Michel VIII Paléologue (1261), mirent un terme aux projets ambitieux de Michel II : pour éviter de perdre son autonomie, il dut signer un traité avec Michel VIII, aux termes duquel il voyait confirmée son indépendance mais devait reconnaître la souveraineté éminente de l'empereur de Constantinople. Avant de mourir en 1268, Michel II partagea ses domaines, attribuant l'Épire à son fils aîné, le despote Nicéphore, et la Thessalie à son second fils, le sébastocrator Jean. A la mort de Michel II, l'Épire perdit pratiquement son statut d'état indépendant et toute signification politique importante.

Le monnayage

On a douté jusqu'à une date récente de l'existence d'un monnayage propre en Épire à l'époque byzantine⁷. Les attributions anciennes

5. Sur son sceau de plomb de 1237 et son sceau d'argent de 1266, Michel II figure avec la couronne et les attributs impériaux. Ses documents sont signés à l'encre rouge. Pour la date de ceux adressés aux habitants de Raguse, v. M. Marković, *Byzantine sources in the Archives of Dubrovnik. Zbornik Radova Viz. Inst. (Belgrade)*, 1. 1952, p. 220-224, pl. 3-4.

6. Deux ambassadeurs génois Nicolao Embrigo et Guido Policino, qui négocièrent avec Michel II en 1231, l'appellent Μιχαήλ Κομνηνόν τόν Δεσπότην (v. Nicol. *The Despotate of Epiros*, p. 131).

7. M. Hendy, *Coinage and Money in the Byzantine Empire 1081-1261*, *Dumbarton Oaks Studies* XIII, Washington, 1969, p. 296 (désormais cité : Hendy).

proposées par Lambros et Schlumberger⁸ ou par Mattingly à propos du trésor d'Arta, s'étaient révélées erronées, comme l'avaient montré les spécialistes⁹. Aussi jusqu'en 1971, la seule monnaie connue du « despotat » d'Epire, était la pièce publiée par Bertelè¹⁰.

En 1971, M^{me} Caramessini-Oeconomides publia deux trachéa d'argent et quatre de bronze qu'elle proposa de donner, avec quelques réserves, à Michel II¹¹. L'existence du monnayage byzantin d'Epire était ainsi établie. En 1977, Touratsoglou et Protonotarios¹² firent connaître un autre trachy d'argent frappé à Arta par Théodore Comnène Doukas et depuis, les fouilles menées à Arta ont mis au jour d'autres trachéa de bronze, dont quelques-uns peuvent être attribués, avec certaines réserves, au « despotat » d'Epire¹³. Dans son dernier livre, Grierson¹⁴ accepte l'hypothèse d'émissions monétaires à Arta en se référant au matériel que nous venons de citer.

Nous pouvons maintenant ajouter à celui-ci un certain nombre de types épirotes nouveaux déjà publiés dans le passé mais mal attribués ainsi que certaines émissions incertaines dont la provenance, le style et la date nous semblent en faveur d'une attribution à l'Epire. Dans l'étude qui suit, nous avons tenu compte de l'épigraphie, de l'iconographie et du style pour l'attribution des types monétaires.

8. D. Lambros, *Monnaies et bulles de plomb inédites des seigneurs de Grèce au Moyen Age* (en grec). Athènes. 1880, G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, Paris, 1878.

9. H. Mattingly, A find of thirteenth century coins at Arta in Epirus, *NC*, 1923, p.31-46. S. Bendall et P.J. Donald, *The Billon Trachea of Michael VIII Palaeologos (1258-1282)*, Londres, 1974, p. XII-XIV, avec les nouvelles attributions des types présents dans cette trouvaille. A notre avis, seule une pièce du trésor d'Arta peut être attribuée à l'Epire (v. *infra*, p. 95, n° 14).

10. T. Bertelè, Una moneta dei despota di Epiro, *Numismatica* 17, 1951-1952, p. 17-18 (version légèrement modifiée de l'art., paru dans *Byz. Ztschr.* 44, 1951, p. 25-26).

11. M. Caramessini-Oeconomides, Contribution à l'étude du monnayage de Michel II d'Epire, *Actes du XIV^e Congrès Int. des Et. Byz.*, Bucarest, 1971, Bucarest 1976, III, p. 187-190. Le premier des trachéa d'argent, un ex. provenant d'Epire et conservé au Musée Numismatique d'Athènes, avait été publié par J.N. Svoronos, *Journal Int. Arch. Num.*, 1908, p. 253 et 314, n° 411, et attribué à tort à Michel VII. Le second appartient à la collection de l'auteur. L'un des quatre trachéa de bronze a été mis au jour dans les fouilles de l'église de Saint-Achillée, située dans l'île du même nom sur le lac de la petite Prespa (N.K. Moutsopoulou, 'Ανασκαφή βασιλικῆς Ἀγίου Ἀχιλλείου, Πρακτικά Ἀρχαιολ. Ἐταιρείας, p. 39-41. M. Oeconomides, Νομισματικὴ Συλλογὴ Ἀθηνῶν, Ἀρχαιολ. Δελτίον, 25, 1970, p. 9, n° 5. Les trois autres trachéa de bronze ont été trouvés au cours de fouilles menées à Arta en 1968-1969 par M^{me} J. Vocotopoulos (M. Oeconomides, Νομίσματα ἀνασκαφῆς οἰκοπέδου Μπακαγιάννη εἰς Ἀρταν, Ἀρχαιολ. Δελτίον, 24, 1969, p. 248, n° 21).

12. J. Touratsoglou-P. Protonotarios, Les émissions de couronnement dans le monnayage byzantin du XIII^e siècle, *RV*, 1977, p. 68-76, n° 5.

13. J'exprime ma reconnaissance à M^{me} M. Oeconomides ainsi qu'à M^{me} J. Vocotopoulos pour m'avoir permis d'inclure dans cet article un certain nombre de monnaies inédites mises au jour dans les fouilles récentes d'Arta.

14. P. Grierson, *Byzantine Coins*, Londres-Berkeley, 1982, p. 255-258. Se fondant sur la documentation personnelle de M. Hendy, le Professeur Grierson ignore les publications citées n. 11 et 12.

L'identification et la classification des monnaies byzantines du ^{xiii}^e siècle, présentent encore en effet quelques difficultés malgré les progrès réalisés en ce domaine depuis les dernières décennies. Entre 1204 et 1268, le prénom de Michel a été porté par un empereur et deux autres souverains (Michel VIII Paléologue, 1258-1282, Michel I Commène Doukas, 1204-1215, et Michel II Commène Doukas 1231-1268) et celui de Théodore par trois empereurs (Théodore I Lascaris, 1204-1222, Théodore II Lascaris, 1254-1258 et Théodore Comnène Doukas, 1215-1230). Ces souverains contemporains frappèrent monnaie à Nicée, Magnésie, Thessalonique et Constantinople, à des types iconographiques similaires ou identiques, utilisant les mêmes patronymes destinés à prouver leur parenté avec les familles impériales byzantines d'avant la conquête latine. Les noms de Doukas et de Comnène paraissent alors fréquemment à Nicée, à Arta et à Thessalonique. Toutes ces ressemblances dans les traits des monnaies byzantines du ^{xiii}^e siècle peuvent induire en erreur et sont une source de confusion pour leur identification. Toutefois, l'étude comparative des différences ou similarités par rapport aux prototypes connus, ainsi que l'observation attentive de l'épigraphie, chaque fois que possible, sont d'un grand secours pour des attributions correctes.

I. MICHEL I COMNÈNE DOUKAS (1204-1215)

(1) D. IC XC

ωϞ ΝϞ

MA HA

Buste du Christ Emmanuel

R/ MIXAHA ΔϞ KAC

Michel, avec une barbe ronde, portant la couronne, vêtu du loros, debout de f. En m.d. le sceptre cr., en m.g. l'anexikakia. Dans le champ, en haut, à g. la Main de Dieu. Trachy d'argent. Atelier d'Arta (pl. XVII, 1) Athènes. Musée Numismatique.

(2) Identique au précédent mais Michel porte une barbe fourchue. Trachy d'argent. Atelier d'Arta.
Coll. de l'auteur.

Ces deux trachéa d'argent ont été publiés par M^{me} Caramessini-Oeconomides¹⁵ et attribués à Michel II Comnène Doukas. Selon cet auteur, on y décèle en effet la trace d'influences iconographiques de types attestés à Nicée sous Théodore I Lascaris et Jean III Vatatzès. En

15. M. Caramessini-Oeconomides (v. n. 11).

outre, la différence entre le premier type sur lequel le souverain est représenté jeune avec la barbe ronde et le second sur lequel il figure plus âgé avec la barbe fourchue, serait l'indice d'un règne plus long qui correspondrait mieux à celui de Michel II (1231-1268) qu'à celui, plus court de Michel I (1204-1215).

A notre avis, en revanche, ces deux pièces doivent être données à Michel I. En effet le prototype en est fourni par des monnaies émises avant 1204 : soit le trachy aspron de Manuel Comnène¹⁶ soit le trachy de billon d'Isaac Comnène de Chypre¹⁷ (pl. XVII A-B). D'autre part, le trachy n° 2 a été découvert avec deux trachéa aspra d'Alexis III Ange (1195-1203) en excellent état de conservation. Ceci indique que le trachy de Michel devait circuler avec des monnaies antérieures à 1204 au début du XIII^e siècle, sinon ces dernières monnaies auraient été relativement usées. En outre, l'existence d'un trachy identique au nom du successeur de Michel I, Théodore¹⁸, encore en tant que « despote » d'Épire, suggère la persistance à Arta d'un même type iconographique et épigraphique pour les émissions d'argent. Enfin la découverte d'un trachy d'argent inconnu de Michel II, sur lequel l'influence artistique de l'atelier de Thessalonique est évidente, et dont la qualité contraste avec le caractère provincial des premières émissions de l'atelier d'Arta sous Michel I et Théodore, est une raison supplémentaire à l'appui de notre attribution.

La légende de ces deux monnaies, ΜΙΧΑΗΛ ΔΟΥΚΑΣ est la même que celle des deux sceaux de plomb connus de Michel I (pl. XVIII C-D) et que la signature du souverain sur ses actes officiels¹⁹. En l'absence de tout titre dans la hiérarchie byzantine, Michel I ne pouvait en effet signer que de son simple patronyme.

II. THÉODORE COMNÈNE DOUKAS (1215-1230)

Souverain d'Épire (1215-1224).

Souverain d'Épire et de Thessalonique (1224-1227).

Empereur de Thessalonique (1227-1230).

16. Hendy. pl. 13. 10.

17. Hendy. pl. 19. 8-10.

18. Cf. note 12.

19. Les deux sceaux de plomb connus de ce souverain portent les légendes suivantes : Σφράγισμα γραφῶν Μιχαήλ Δούκα φέρω, σεβαστοκρατοῦντος Εὐθαλοῦς Κλάδου et Σφράγισμα γραφῶν Μιχαήλ Δούκα φέρω. V.D. Polemis. *The Doukai*, Londres. 1968. p. 92. Dans les documents latins, Michel I est désigné par le titre de « Michael Comnanus Dux » et signe « ego Michael Comnanus Dux. filius quondam Sevastocratoris Joannis Ducis » (v. Karpozilos. *op. cit.* n. 1). p. 37.

Dans la classification traditionnelle, toutes les monnaies de Théodore Comnène Doukas sont attribuées à l'atelier de Thessalonique, ce qui laisse la période 1215-1224 dépourvue de toute émission²⁰. Et ce n'est pas l'unique ex. publié²¹ d'une émission de trachéa d'argent qui peut remplir ces neuf années pendant lesquelles l'activité politique et militaire de ce souverain fut intense. N'oublions pas qu'à l'époque byzantine le monnayage était un des meilleurs instruments de propagande qui permettait d'assurer le prestige d'un souverain auprès de ses sujets et de ses rivaux. C'est pourquoi, de toute évidence, Théodore, dont les projets se trouvaient contrecarrés par l'empire de Nicée, ne pouvait laisser ses états dépourvus de monnayage.

L'épigraphie des monnaies de Théodore nous paraît offrir la solution du problème. Sur un certain nombre de types en effet, Théodore fait figurer son seul patronyme, ΘΕΟΔΩΡΟΣ ΔΟΥΚΑΣ, tandis que sur d'autres, le titre de *despotès* ou *basileus*, signifiant techniquement empereur, est ajoutée à la légende. Le protocole byzantin n'autorisait l'usage de ces titres sur le monnayage que pour les empereurs officiellement couronnés; c'est pourquoi Théodore les omit aussi longtemps qu'il resta à la tête de l'Épire sans titre défini. Après son couronnement en 1227, il commença en revanche à utiliser des légendes comme Θεόδωρος δεσπότης Κομνηνός ὁ Δούκας ou Θεόδωρος ἐν Χριστῷ τῷ Θεῷ πιστός βασιλεύς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων ὁ Δούκας²² qui révélaient son nouveau statut et ses prétentions au trône œcuménique de Constantinople.

Selon notre classification, entre 1215 et 1224 Théodore ne battit monnaie qu'à Arta, tandis qu'après l'occupation de Thessalonique en 1224, les deux ateliers d'Arta et de Thessalonique émirent des monnaies à son nom.

Les monnaies :

(3) D. IC
ωΕ ΝϠ
ΜΑ ΗΛ

Buste du Christ Emmanuel

R/ Θ Ε (ΟΔΩΡΟ)C ΔΟΥΚΑΣ

Théodore, portant la couronne, vêtu du loros, debout de f. En m.d. le sceptre cr., en m.g. l'anexikakia. Dans le champ, en haut, à g., la Main de Dieu.

Trachy d'argent. Atelier d'Arta (pl. XVII . 3) British Museum, Londres.

20. Cf. Hendy.

21. V. n. 12.

22. S. Bendall. A new tetarteron of Theodore Comnenus Ducas. *NCirc.* 79, 1971, p. 10.

Ce trachy d'argent, publié par Touratsoglou et Protonotarios²³, montre la continuité du type iconographique avant et après 1215 à l'atelier d'Arta.

Noter une caractéristique commune des trachéa de Michel I et de Théodore, caractéristique de l'atelier d'Arta : la particularité de l'inscription du droit où *omega* (ω) est utilisé au lieu de *omicron* (ο) pour désigner le Christ : (ω) EMMANOVHA (La légende est probablement comprise comme un vocatif. *NdTr.*).

- (4) D. Dans le champ : en haut à g. IC à d. XC

En bas à g. IC à d. AK

Le Christ assis de f. sur un trône sans dossier, bénissant de la m.d. étendue, tenant en m.g. les Evangiles.

R/ Θ Ε Ο Δ Ω Ρ Ο C Δ Ο Ν Κ Α C Ο Α Γ Ι Ο C Δ Η Μ Η Τ Ρ Ι Ο C

A g. Théodore, à d. saint Démétrius debout de f. tenant entre eux une haste surmontée d'une croix dans un cercle.

Trachy d'argent. Trois ex. connus : deux au British Museum²⁴, un à Dumbarton Oaks²⁵ (pl. XVII, 4).

- 5) Identique au précédent mais dans le champ du droit en bas, deux points de chaque côté (au lieu de IC AK)

Trachy d'argent. Dumbarton Oaks²⁶ (pl. XVII, 5).

Ces trachéa (4 et 5) marquent l'introduction des marques secrètes dans le champ du droit, une nouveauté qui deviendra bientôt au XIII^e siècle la règle sur les monnaies d'or et d'argent de Nicée et des Paléologues. L'usage de ces marques secrètes commence ici dès le règne de Théodore Comnène Doukas mais paraît en revanche débiter plus tard à Nicée comme le montre le témoignage des trésors²⁷. Il n'est pas impossible que ceci soit dû à la coexistence de deux ateliers, Thessalonique et Arta, sous le règne de Théodore. Ainsi le fonctionnaire responsable de la fabrication des monnaies de métal précieux pouvait-il contrôler la production de chaque atelier. Svoronos²⁸ avait proposé d'interpréter les lettres du n° 4 comme l'abréviation de Ἰησοῦς Χριστός εἰς Ἅγιος Κύριος (IC XC IC AK). L'existence de différents analogues sur un trachy d'argent de Michel II, que nous verrons ci-dessous (n° 11), nous amène à penser avec de bonnes raisons que AK est la marque propre de l'atelier d'Arta.

23. V. n. 12.

24. W. Wroth, *BMC Vand.*, Londres, 1911, pl. XXVI, 1-2.

25. Hendy, pl. 37, 1.

26. Hendy, pl. 37, 2.

27. D.M. Metcalf, The Agrinion hoard, Gold Hyperpyra of John III Vatatzes, *NC*, 140, 1980, p. 113-131.

28. J.N. Svoronos, *Journal Int. d'Arch. Num.*, 11, 1899, p. 387.

(6) D. IC XC
O E Nϥ
MA HA

Buste du Christ Emmanuel

R/ ΘΕΟΔΩΡΟC ΔϣΚΑC

A g. Théodore, à d. saint Démétrius, debout de f. tenant entre eux une haste surmontée d'une croix dans un cercle.

Trachy de bronze (Hendy, type A)²⁹ (pl. XVII, 6).

(7) D. IC XC

Le Christ assis de f. sur un trône sans dossier.

R/ ΘΕΟΔΩΡΟC ΔϣΚΑC ΜΧ

A g. Théodore, à d. l'archange saint Michel debout de f. offrant au souverain une ville symbolisée par trois tours. Trachy de bronze (Hendy, type D)³⁰ (pl. XVII, 7).

(8) D. MP Θϣ

La Vierge orante debout de f.

Dans le champ en bas à g. et à d. une étoile.

R/ ΘΕΟΔΩΡΟC ΔΟΥΚΑC ΙϢ ΧϢ

A g. Théodore béni par le Christ debout lui aussi, à d. Trachy de bronze (Hendy, type E)³¹ (pl. XVII, 8).

(9) D. A g. Ο/ΑΓΙΟC A d. ΔΗΜ/ΗΤ/ΠΙ/ΟC

Buste de saint Démétrius

R/ ΘΕΟΔΩΡΟC Ο ΔϣΚΑC

Théodore debout de f. En m.d. le gl. cr. en m.g. le labarum.

Demi-tétartèron de bronze (Hendy, type C)³² (pl. XVIII, 9).

Toutes les pièces décrites ci-dessus (3-9) ont le trait commun de ne porter que le seul patronyme de Théodore, en l'absence de tout titre. Hendy³³ décrit un autre trachy d'argent, quatre trachéa de bronze, un tétartèron et un autre demi-tétartèron sur lesquels, outre son patronyme, Théodore fait figurer le titre de « *despotes* » correspondant à son rang impérial. Sur un autre tétartèron, Théodore utilise les titres de « *basileus* » et « *autocrator* »³⁴. Comme nous l'avons dit, toutes les pièces avec le seul patronyme de Doukas doivent être datées d'avant le couronnement de Théodore en 1227. Le reste des monnaies avec la titulature impériale appartiennent à la période 1227-1230.

TITRE de
DESPOTE
sur certaines
monnaies
de Théodore
Comnène
Doukas (Ange)

29. Hendy, pl. 37, 7-9.

30. Hendy, pl. 38, 3-4.

31. Hendy, pl. 38, 5.

32. Hendy, pl. 38, 14-15.

33. Hendy, pl. 37, 3-4, 10-12; pl. 38, 1-2, 6-7, 8-9, 10 et 12.

34. Bendall (*cit.*, n. 22).

A l'exception des trachéa d'argent 3 et 5 certainement frappés à Arta, il est difficile de déterminer l'atelier d'origine du reste du monnayage de Théodore. La raison en est l'amélioration du niveau artistique de l'ensemble des émissions, amélioration due à l'influence de l'atelier de Thessalonique qui conservait une tradition de qualité. Par contraste avec les émissions antérieures en Epire et les émissions contemporaines de l'empire de Nicée, le style des monnaies de Théodore est désormais plus élégant, avec des personnages aux silhouettes allongées, dont les vêtements sont traités par le graveur avec une grande richesse décorative. Il est très probable qu'en dépit de l'activité parallèle de deux ateliers, les coins ont été préparés à Thessalonique par d'habiles graveurs et envoyés ensuite à Arta. Sur le monnayage de bronze, l'absence de marques secrètes ne permet pas de faire des hypothèses sur l'origine des pièces. Seuls les différents introduits pour contrôler les émissions de métal précieux nous permettent de distinguer en partie les productions des deux ateliers.

Bref, selon notre classification, tous les types frappés par Théodore avant son couronnement en 1227 doivent être attribués au « despotat » d'Epire puisque jusqu'à cette date Théodore n'est le souverain officiel que de cet Etat et les deux ateliers ne battent monnaie qu'à son seul nom de famille. Le monnayage de 1227-1230 quant à lui appartient à l'empire de Thessalonique, ce nouvel empire byzantin en exil qui naît avec le couronnement de Théodore.

III. MANUEL COMNÈNE DOUKAS (1230-1237)

(10) D. IC XC
 ΩΕ ΝΘ
 ΜΑ ΗΛ

Buste du Christ Emmanuel

R/ ΜΑΝΘ ΗΛ ΔΕ CΠ O ΑΓΙΟC ΔΗΜΗΤΡΙΟC

A g. Manuel, à d. saint Démétrius, debout de f. tenant entre eux un labarum et chacun de leur m. ext. une épée.

Trachy d'argent. Ashmolean Museum, Oxford (pl. XVIII, 10).

Cette monnaie unique a été publiée par Hendy et attribuée à l'empire de Thessalonique³⁵. L'attribution à Arta que nous proposons, repose sur la présence dans la légende du droit de l'ω à la place de O, particularité

35. Hendy, pl. 15, 12.

épigraphique des monnaies de Michel I et Théodore certainement frappées dans cet atelier. Nous proposons de dater cette pièce du début du règne de Manuel, vers 1230-1231, puisque bientôt après Michel II commença à se conduire en souverain indépendant et à frapper monnaie en son nom propre à Arta.

La qualité artistique de cette pièce suggère l'emploi à Arta de graveurs qualifiés de l'école de Thessalonique, hypothèse confirmée par le niveau élevé du monnayage de Michel II, de peu postérieur à cette émission.

IV. MICHEL II COMNÈNE (1231-1268)

(11) D. IC XC

X

M AK

Le Christ assis de f. sur un trône sans dossier, bénissant de la m. d. étendue et tenant en m. g. les Evangiles. Dans le champ à d., au-dessus du coussin du trône, une petite fleur de lys.

R/ A g. (M) IXAH (Λ)

A d. ΚΩ(NCTAN)TIN(OC)

A g. Michel, à d. saint Constantin, debout de f., tenant entre eux un labarum et chacun de leur m. ext. un sceptre.

Trachy d'argent (pl. XVIII, 11).

On ignore la localisation actuelle de cette pièce unique publiée par H. Longuet en 1938 et attribuée alors à Michel VIII. Selon cet auteur³⁶, les marques XM et AK au droit auraient désigné par leurs initiales l'empereur Michel (VIII) est ses deux fils Andronic (II) et Constantin. Cette pièce est d'une qualité bien supérieure à celle des monnaies d'argent de Michel VIII dont le style et la facture sont beaucoup plus médiocres. Ceci suggère de nouveau la continuité de la tradition thessalonicienne à Arta. Le type iconographique est repris de celui de l'aspron trachy d'Alexis III Ange (1195-1203)³⁷ lui-même copié en style élégant à Thessalonique par Manuel Comnène Doukas³⁸, en Serbie par Stefan Radoslav (1228-1233), beau-frère de Manuel Comnène Doukas³⁹ et, en un style moins recherché, par Jean III Vatatzès à Nicée (1222-1254)⁴⁰.

36. H. Longuet, Notes de numismatique byzantine, *RV*, 1938, p. 1-22, n° 15 (pl. I, 15).

37. Hendy, pl. 22, 4-7.

38. Hendy, pl. 39, 7.

39. Hendy, pl. 47, 1.

40. Hendy, pl. 32, 6.

En sus de cette question de style, l'attribution de la pièce à Michel VIII est inacceptable pour d'autres raisons. En effet l'inscription à g. du droit donne seulement le prénom du souverain sans aucun titre impérial tandis que Michel VIII utilise en règle générale le titre de « despotès » associé la plupart du temps à son nom de Paléologue. Ce trait de la légende suggère donc que le souverain représenté sur la monnaie n'avait pas le rang d'un empereur. Il est en outre impossible d'accepter l'interprétation de Longuet en faveur de la mention des deux fils de Michel VIII sur la monnaie, car Constantin Paléologue ne fut jamais proclamé ni couronné co-empereur et, en vertu du protocole byzantin, ne pouvait être mentionné ni représenté sur le monnayage de son père.

La base de l'attribution de ce trachy d'argent est offerte par les marques dans le champ du droit : XM pour désigner Michel et AK. Ces lettres AK figurent avec la même graphie sur le trachy d'argent de Théodore (n° 5) que nous avons attribué à Arta. Elles constituent à notre avis, l'abréviation de APTHC KACTPON, une expression traditionnelle de cet atelier, qui se rencontre plus tard sur les derniers tournois du despote Jean Orsini sous la forme de la légende latine DE ARTA CASTRV⁴¹. Sur le trachy de Théodore (n° 4) les lettres IC pourraient constituer les initiales du fonctionnaire responsable de la frappe des métaux précieux, puisque le souverain lui-même résidait alors à Thessalonique. En revanche XM AK sur la pièce de Michel II serait l'abréviation de MIXAHA APTHC KACTPOV, vu que le souverain avait sa capitale à Arta.

(12) D. L'archange saint Michel ailé, à mi-corps de f.

En m.d. une lance.

Dans le champ en haut, à g. AP à d. MX

[AP (χάγγελος) M (ι) X (αἰλ)]

R/ MIXAHA ΟΔΘ (KAC)

A g. Michel tenant en m. d. un sceptre cr. béni par la Vierge debout à d.

Trachy de bronze (pl. XVIII, 12).

Cette pièce a été publiée en 1952 par Bertelè et était, jusqu'à récemment, la seule qui soit attribuée avec certitude à l'Épire⁴².

(13) D. IC XC

Buste du Christ au nimbe orné, bénissant de m. d., tenant en m. g. le volumen.

41. G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient Latin*, Paris, 1878, pl. XIII, 16.

42. Bertelè (*cit.*, n. 10).

R/ MIXAHA O Δ(OVKAC)

A g. Michel II, à d. l'archange saint Michel debout de f. tenant entre eux une épée. Le souverain, vêtu du loros, tient en m. d. un sceptre cr. tandis que l'archange le bénit de sa m. d.

Trachy de bronze (pl. XVIII, 13).

Un ex. de ce type du British Museum à la lég. corrompue a été attribué par Hendy à Manuel Comnène Doukas mais l'ex. trouvé dans les fouilles de Prespa et les quatre autres mis au jour à Arta ont permis, grâce à leur légende correcte, à M^{me} Caramessini-Oeconomidès de le restituer à Michel II⁴³.

Ces deux types de trachéa de bronze au style élégant viennent à l'appui de notre hypothèse selon laquelle des graveurs de l'atelier de Thessalonique travaillaient alors à Arta.

V. MONNAIES D'ATTRIBUTION PROBABLE AU « DESPOTAT » D'ÉPIRE

Parmi les monnaies non identifiées du XIII^e siècle, quelques-unes nous paraissent pouvoir être attribuées, pour des raisons historiques ou de provenance, au « despotat » d'Épire.

(14) ⓐ Δ ("Αγιος Δημήτριος)

Buste de saint Démétrius nimbé en costume militaire; en m. d. une lance reposant sur l'épaule d.

R/ Anépigraphe.

Deux personnages couronnés vêtus du loros, debout de f. tenant entre eux une croix patriarcale au-dessus de deux degrés. Le personnage de g., barbu, est plus âgé que celui de d. dont la main est située en dessous sur la haste de la croix.

Trachy de bronze (Athènes, Musée numismatique), (pl. XVIII, 14).

Le trésor d'Arta comprenait un ex. de ce type que Mattingly attribua sous certaines réserves à Michel II Comnène Doukas et son fils le « despote » Nicéphore⁴⁴. Quatre ex. identiques en excellent état de conservation ont été mis au jour dans les fouilles récentes d'Arta⁴⁵. Un examen attentif de ces derniers ne m'a pas permis d'y déceler la moindre trace d'inscription sur le revers.

Ces monnaies ne peuvent être confondues avec les frappes anonymes de Thessalonique au XIV^e siècle dont le style et la facture sont beaucoup

43. M. Caramessini-Oeconomidès (*cit.*, n. 11).

44. Mattingly (*cit.*, n. 9), pl. 3, 5.

45. Cf. n. 13.

plus médiocres. L'appartenance de ces ex. au XIII^e siècle est confirmée par leur découverte à Arta en même temps que des monnaies byzantines bien datées de cette époque. Ainsi, la provenance, la datation et même l'absence de légende militent en faveur d'une attribution à Michel II et son fils Nicéphore. A titre d'hypothèse nous proposerions de les dater d'après le traité de 1265 avec Michel VIII Paléologue, lorsque Michel II eut ainsi reconnu la souveraineté de ce dernier. Il est possible que ce traité ait interdit l'émission en Epire d'un monnayage signé qui aurait pu concurrencer les émissions de l'empire byzantin.

(15) D. X X


Buste de l'archange saint Michel tenant en m. d. un sceptre et en m. g. un gl.

R/ A g. CΔ A d. IΩNX

A d. l'emp., vêtu du loros, debout de f. couronne de sa main d. le despote, portant le *stematogyrion*, vêtu du divitision et de la chlamyde et tenant en m. d. une palme.

Trachy de bronze (pl. XVIII, 15).

(16) D. 
A P

La Vierge orante, debout aux trois quarts, de f.

R/ Identique au précédent.

Trachy de bronze (pl. XVIII, 16).

(17) D. Porte d'une ville ou d'une forteresse au milieu de trois tours surmontées chacune d'une croix.

R/ Identique aux deux précédents mais le despote, portant une couronne, tient la m. g. sur sa poitrine et en m. d. l'*anexikakia*.

Trachy de bronze (pl. XVIII, 17).

Ces trois trachéa représentent la cérémonie de promotion d'un despote (πρόβλησις δεσπότης) par l'empereur décrite en détail par le pseudo-Codinos⁴⁶. Dans ce cas le despote ne porte pas la couronne normale avec les pendilia mais la haute couronne fermée en forme de bulbe, le *stematogyrion* caractéristique de son rang, et dérivée du vieux *kamelaukion* du César⁴⁷. La forme de cette couronne particulière est particulièrement visible sur les n^{os} 15 et 17.

46. Ps.-Kodinos. *Traité des Offices* (Ch. VIII), éd. Verpeaux, Paris, 1976, p. 275.

47. Cf. E. Piltz. *Kamelaukion et mitra. Insignes byzantins impériaux et ecclésiastiques* (Acta Univ. Upsal. Figura n.s. 15) Stockholm, 1977, notamment p. 33, 64, 89.

Hendy et Bendall⁴⁸ publièrent deux ex. du n° 15 en 1970 en les attribuant à Jean Comnène Doukas ou Démétrius Comnène Doukas tous deux élevés au rang de despote par Jean III Vatatzès après que Thessalonique eut été annexée par l'empire de Nicée. Un troisième ex. a été mis au jour à Arta et un quatrième a été publié par Gerasimov⁴⁹ qui, sur la base d'une inscription peu claire, voulut l'attribuer à Jean III Vatatzès et Michel II d'Épire et le dater de 1249. A cette date en effet, l'empereur de Nicée, comme le rapporte Nicéphore Grégoras⁵⁰, conféra la dignité de despote à Michel II Comnène Doukas et à son fils Nicéphore à l'occasion des fiançailles de ce dernier avec la petite-fille de l'empereur, Marie. L'attribution de Gerasimov est acceptée par Grierson⁵¹ qui suggère que la promotion de Michel II a dû avoir lieu avant les fiançailles de son fils et que la monnaie représente la cérémonie elle-même. Sur les trois monnaies de ce type (n° 15) que nous avons examinées personnellement (les deux ex. publiés par Hendy et Bendall et celui des fouilles d'Arta) nous n'avons pu trouver de lég. à gauche indiquant le nom du despote tandis qu'à droite les lettres Ιω (ΙΩANNHC) pour désigner l'empereur étaient toujours visibles. Si on en juge par l'illustration publiée par Gerasimov, la légende du revers n'est pas assez distincte et on ne peut exclure qu'il s'agisse d'une surfrappe sur laquelle quelques lettres du type antérieur subsisteraient, altérant ainsi l'attribution correcte.

Nous ne pouvons accepter l'hypothèse de Gerasimov pour les raisons historiques suivantes : les documents contemporains et un sceau de plomb de Michel II daté de 1237⁵² montrent que ce souverain portait le titre de despote depuis 1231, titre qui lui avait probablement été conféré par son oncle Manuel Comnène Doukas de Thessalonique. Michel II, déjà doté de ce titre, pouvait donc tout au plus se le voir reconnu par Jean III Vatatzès mais n'aurait certainement pas accepté de se le voir conférer à nouveau au cours d'une seconde cérémonie comme le suggère Grierson. Si un tel événement avait eu lieu pendant cette période de tension continue entre Nicée et l'Épire, il est sûr que l'historien nicéen Acropolite, témoin sûr de ces faits et un temps lui-même prisonnier de Michel II, l'aurait mentionné dans son histoire détaillée de la période. Or Acropolite⁵³, qui cite Michel II avec le titre de

48. M. Hendy-S. Bendall, A billon trachy of John Ducas, despot, *RN*, 1970, p. 143-148.

49. T. Gerasimov, Medni moneti na Ioan III Bataces s epirskija despot Mikhail II, *Izv. Arkheol. Inst. (Sofia)* 34, 1974, p. 319-320.

50. Nicéphore Grégoras, éd. de Bonn, p. 49.

51. Grierson (*cit.*, n. 14), pl. 226.

52. V. n. 5.

53. Georges Acropolite, éd. de Bonn, p. 95 et 99.

despote avant les fiançailles de Nicéphore avec la petite-fille de l'empereur, dit expressément que le titre fut conféré au seul Nicéphore à cette occasion. C'est pourquoi nous considérons l'existence d'une émission représentant Jean III élevant Michel II à la dignité de despote comme plutôt improbable.

S'il n'y a pas de doute sur l'identité de l'empereur représenté sur la droite de ces trois types (15-17) comme Jean III Vatatzès, l'absence de légende sur tous les ex. à côté du souverain de gauche ne permet pas de décider entre les trois personnages qui furent alors élevés par cet empereur à la dignité de despote :

a) Jean Comnène Doukas, empereur de Thessalonique, qui dut en 1242 abandonner le titre de basileus sous la pression de Jean III qui consentit alors à lui reconnaître celui de despote ;

b) Démétrius Comnène Doukas qui, à la mort de son frère Jean en 1244, fut reconnu par Jean III comme despote régnant à Thessalonique ;

c) Nicéphore Comnène Doukas, fils de Michel II qui reçut le titre à l'occasion de ses fiançailles avec la petite-fille de l'empereur.

L'attribution de ces émissions commémoratives (15-17) reste donc incertaine. Les trois types sont tous de facture typique de l'Épire ou de Thessalonique et ne peuvent être répartis de façon provisoire qu'à partir de leur provenance ou de certains traits mineurs. Le n° 16 pourrait être attribué à l'Épire : l'ex. unique de ce type a en effet été trouvé à Arta⁵⁴ et les lettres A P au droit représentent peut-être les initiales de la ville (APTA), comme dans le cas du trachy d'argent avec la marque A K (APTHΣ ΚΑΣΤΡΟΝ). Si notre hypothèse est juste, la monnaie appartiendrait alors à Jean III Vatatzès et Nicéphore Comnène Doukas.

Le n° 17 publié par Bendall et Protonotarios⁵⁵, pourrait également appartenir à cet atelier, la cité étant ici symbolisée par la porte fortifiée du droit, au lieu des lettres A K. La représentation symbolique d'une ville sous la forme d'un groupe de tours paraît pour la première fois à Thessalonique sur le monnayage de Théodore Comnène Doukas mais ce type-ci est le seul sur lequel cette représentation symbolique occupe toute la face de la monnaie.

54. Je remercie M^{me} Oeconomides et M^{me} Vocotopoulos de m'avoir permis de publier cette monnaie unique.

55. S. Bendall-P. Protonotarios, Further rare and unpublished coins of the Empires of Nicaea and Thessaloniki, *NCirc*, 1978, p. 178-180.

Les monnaies du « despotat » d'Épire sont fort rares. La plupart sont connues à un petit nombre d'exemplaires, voire par une seule pièce. Ce fait nous paraît indiquer une production faible à l'atelier d'Arta. D'autre part le témoignage des trouvailles prouve qu'à cette époque, les espèces de Thessalonique et de Nicée circulaient en quantités importantes dans la région de l'Épire⁵⁶.

Toutefois, l'existence d'émissions au nom de chacun des « despotes » d'Épire montre que ces souverains, aussi longtemps qu'ils cherchèrent à remonter sur le trône de Constantinople, frappèrent monnaie pour manifester leurs ambitions impériales et défendre leur prestige vis-à-vis de leurs rivaux.

La reconquête de Constantinople par l'empereur de Nicée en 1261 et la réduction de l'Épire en un état vassal mit fin à l'émission de monnaies à Arta au XIII^e siècle. L'atelier ne reprit provisoirement son activité qu'entre 1323 et 1335 lorsque le despote Jean Orsini y fit battre des deniers tournois, un monnayage adapté au système de la Grèce franque. Ce furent les dernières espèces frappées à Arta.

56. Cf. Mattingly (*cit.* n. 9); Metcalf (*cit.*, n. 27); M. Oeconomides, 'Αρχαιολ. Δελτίον 25, 1970, p. 9 pour les trouvailles des fouilles de Saint-Achillée à Prespa. M. Oeconomides, 'Αρχαιολ. Δελτίον 24, 1965, p. 248, pour quelques-unes des monnaies trouvées à Arta.